

Le chou de Pythagore : présence des modèles grecs dans le *De agricultura* de Caton

Autor(en): **Mudry, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): - **(2004)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-870137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CHOU DE PYTHAGORE : PRÉSENCE DES MODÈLES GRECS DANS LE *DE AGRICVLTVRA* DE CATON

Depuis l'Antiquité, Caton doit à Pline une réputation d'opposant farouche à la culture et aux lettres grecques. Une analyse attentive des pages célèbres du *De agricultura* consacrées à ce qu'on a appelé la médecine du chou, *medicina brassicae*, y révèle pourtant une présence significative des doctrines médicales grecques. Un tel constat relativise la figure de Caton héraut de la tradition médicale italique, populaire et autochtone. Il invite aussi à réviser notre jugement sur son attitude générale envers la culture grecque. Aussi proposons-nous une interprétation nouvelle de la fameuse recommandation que, selon Pline, Caton fait à son fils Marcus à propos de la littérature grecque : *illorum litteras inspicere, non perdiscere*.

1. Introduction

Dans l'histoire de Rome et de sa littérature, Caton assume la figure emblématique de la résistance intellectuelle, nationale et patriotique face à la Grèce. Il incarne cette volonté d'opposition en même temps que de réaction de l'antique tradition italique devant la force envahissante de la culture grecque.

La construction historique de cette figure de Caton doit beaucoup à Pline, aux propos pour le moins carrés et aux attaques virulentes qu'il prête à Caton contre la Grèce, contre les Grecs et en particulier contre les médecins grecs¹. Ces propos sont trop

¹ Voir en particulier Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* 26.10-17 et surtout 29.1-14.

connus pour qu'on s'y arrête longuement. Le reproche principal adressé à la culture grecque est de « corrompre » l'antique génie national de l'Italie qu'elle menace de ruiner et au bout du compte de faire disparaître (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* 29.14):

Quandoque ista gens suas litteras dabit, omnia corrumpet.

Quand cette race nous donnera sa culture², elle corrompra tout.

Il ne saurait donc y avoir d'autre attitude pour Rome, si elle veut sauver son âme, que de se tenir à l'écart de la Grèce, ou plutôt de tenir les Grecs à l'écart des Romains. Souvenons-nous de la fameuse formule qui termine la longue diatribe de Caton contre les médecins grecs, telle que nous la rapporte Pline; elle est adressée à son fils Marcus (*Histoire naturelle* 29.14):

Interdixi tibi de medicis.

Je t'ai interdit les médecins.

Par cette formule, il faut entendre nécessairement les médecins grecs puisque c'est sur eux exclusivement que porte l'attaque de Caton et que, de l'aveu même de Caton, les Romains n'exercent pas cet art. Mais il est légitime de considérer, à la lumière de la condamnation générale de la culture grecque que nous avons mentionnée plus haut, que cette interdiction porte également, au-delà des médecins, sur la Grèce tout entière.

Ces propos que Pline met dans la bouche de Caton ont manifestement orienté le regard que l'on a pu porter sur l'attitude de Caton envers la Grèce. Ils ont souvent empêché de distinguer dans son œuvre — du moins dans ce qu'on en a conservé — des traits qui auraient sinon contredit radicalement cette figure, du moins en auraient sensiblement entamé le monolithisme. Il conviendrait en tout cas — ce que, semble-t-il, on n'a guère fait —, de s'interroger sinon sur l'authenticité, difficilement vérifiable il est vrai, des propos que Pline prête à Caton, du moins sur leur portée et leur fonction à l'intérieur de l'œuvre de Pline. Des études récentes ont montré par exemple, en ce qui concerne Pline

² La traduction d'Ernout (*Pline l'Ancien. Histoire naturelle, Livre XXIX*, texte établi, traduit et commenté par A. Ernout, Paris : Les Belles Lettres, 1962, p. 24), qui rend *litteras* par « sciences », nous paraît trop limitative, du moins si l'on entend le terme « sciences » dans son acception moderne. Il s'agit plutôt, au sens large, de l'ensemble de la culture grecque telle qu'elle a été transmise par la production littéraire.

attentif d'un philosophe pythagoricien grec, ainsi que nous venons de l'indiquer, et comme le contempteur de la culture et des arts grecs envers lesquels il affiche publiquement son aversion²⁰. Mais l'homme public, attaché politiquement à la sauvegarde de la tradition et des institutions romaines menacées selon lui par la séduction qu'exerçait la Grèce sur les esprits, pouvait mettre en garde ses concitoyens contre le danger d'une emprise trop forte de la Grèce sur Rome, avec des propos violents dans lesquels il faut faire la part de la polémique, sans pour autant ignorer ou rejeter radicalement le modèle culturel grec. Si l'on en croit Plutarque, Caton avait même une assez grande familiarité avec les ouvrages littéraires grecs pour émailler ses écrits de maximes et d'histoires empruntées aux Grecs et pour que l'on trouve beaucoup de traductions littérales du grec dans ses apophthegmes et ses sentences²¹.

Notre propos vise à montrer que cette familiarité se révèle également dans son *De agricultura*, et en particulier dans les chapitres consacrés à la médecine du chou, *medicina brassicae*.

3. Le chou de Pythagore

Passons donc à ce fameux chapitre consacré au chou et à ses propriétés médicinales, et à son titre d'abord, car c'est bien une fonction de titre que remplit la phrase introductive (*De agricultura* 157.1):

De brassica Pythagorea, quid in ea boni sit salubritatisque.

Du chou de Pythagore, ce qu'il y a en lui de bon et de salubre.
(Trad. R. Goujard)

Il est bien peu probable que la désignation *brassica Pythagorea* fasse référence à une espèce particulière de chou, comme il y a un chou *agrestis* ou un chou *silvestris*²². Il est tout aussi peu probable qu'il s'agisse simplement pour Caton d'indiquer ainsi la

²⁰ Plutarque, *Vie de Caton l'Ancien* 23.1: Πᾶσαν Ἑλληνικὴν μούσαν καὶ παιδείαν ὑπὸ φιλοτιμίας προπηλακίζων.

²¹ Plutarque, *Vie de Caton l'Ancien* 2.6: Τὰ μέντοι συγγράμματα καὶ δόγμασιν Ἑλληνικοῖς καὶ ἱστορίαις ἐπιεικῶς διαπεποίκιλται. Καὶ μεθρημνευμένα πολλὰ κατὰ λέξιν ἐν τοῖς ἀποφθέγμασιν καὶ ταῖς γνωμολογίαις τέτακται.

²² Sur les diverses espèces et dénominations de chou cultivé et de chou sauvage, voir Jacques ANDRÉ, *Les Noms de plantes dans la Rome antique*, Paris : Les Belles Lettres, 1985, p. 37-38, s. v. *brassica*.

source de ses renseignements. En effet, selon ce que nous apprend Pline, plusieurs auteurs grecs, avant Caton — notamment les médecins Chrysippe et Dieuchès, mais surtout Pythagore —, avaient consacré au chou des ouvrages particuliers pour en célébrer les mérites²³. Mais, en plus de l'étrangeté que revêtirait une telle formulation, il n'est pas dans la manière de l'auteur du *De agricultura* de citer ses sources d'information. Caton n'est pas Pline.

Quels peuvent être donc le sens et la portée de cette indication en tête de chapitre ? À notre avis, cela vise tout bonnement à inscrire le développement qui suit dans la tradition grecque en le plaçant, pour ainsi dire, sous le patronage de Pythagore, qui est non seulement une autorité brassicaire reconnue, nous l'avons vu, mais constitue aussi un des noms parmi les plus célèbres de l'héritage intellectuel de la Grèce. Pythagore apparaît ainsi non pas comme la source, mais comme l'autorité qui garantit la qualité de l'information. Une telle interprétation suppose de la part de Caton une considération envers le prestige intellectuel de la Grèce qui va à l'encontre de la figure violemment hostile à la Grèce qu'on a voulu lui faire assumer. Elle dément en outre — mais nous allons en voir plus loin bien d'autres indices — l'empreinte exclusivement autochtone de cette médecine du chou (*medicina brassicae*), dont on a fait l'emblème d'une médecine italique et nationale que représenterait Caton.

3.1. *Présence des doctrines grecques dans la nature du chou*

La phrase de titre est suivie d'une introduction, présentée comme telle (*principium te cognoscere oportet*), traitant des diverses variétés ainsi que de la nature de ce légume. La description de ces variétés — qui sont au nombre de trois : le chou lisse (*leuis*) à grandes feuilles, le chou frisé (*crispa*) et le chou tendre (*lenis*) — n'a pas de quoi surprendre dans un ouvrage qui se veut un manuel pratique. Chacune de ces trois variétés présente des vertus différentes ou des degrés différents dans la vigueur de son action. Il importe donc de les reconnaître. Surprenantes en revanche sont les considérations de Caton sur la nature du chou. Loin de toute préoccupation pratique, elles se font l'écho de diverses doctrines spéculatives élaborées par les Grecs sur les

²³ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* 20.78 : *Brassicae laudes longum est exsequi, cum et Chrysippus medicus priuatim uolumen ei dicauerit [...] et Dieuches, ante omnes autem Pythagoras, et Cato non parcius celebrauerit...*

humeurs, les qualités, leur équilibre et leurs variations. Voyons le texte de Caton (*De agricultura* 157.1)²⁴:

*Principium te cognoscere oportet quae genera brassicae sint et cuius modi naturam habeant*²⁵: *omnia ad salutem temperat commoetatque sese semper cum calore, arido simul umido et dulci et amaro et acri. Sed quae uocantur septem bona in commixta natura omnia haec habet brassica.*

Pour commencer, il faut que tu apprennes quelles sont les variétés de chou et quelle sorte de nature elles ont. Le chou combine en lui tous les éléments salutaires; il se transforme toujours sous l'effet de la chaleur au point de vue du sec et de l'humide, du doux, de l'amer et de l'âcre. Ce qu'on appelle les sept biens, le chou les possède tous dans sa nature composite.

Première constatation : pour Caton, la nature du chou consiste essentiellement en un mélange. Cette notion apparaît à deux reprises dans notre passage, exprimée d'abord par le verbe *temperat*, qui marque cette propriété qu'a le chou de combiner en lui tous les éléments qui préservent ou font retrouver la santé, puis par la désignation explicite de la caractéristique de la nature du chou qui est d'être composite (*commixta natura*). Il est difficile d'imaginer qu'en l'occurrence Caton ne fasse pas écho à la doctrine du mélange et de l'équilibre des éléments, des qualités ou des humeurs, qui a connu une si grande fortune dans la pensée grecque et dans la pensée médicale grecque en particulier. C'est du juste équilibre de ce mélange (μάλιστα μεμιγμένα) que naît la santé, comme c'est de sa rupture que découle la maladie, ainsi

²⁴ Ce texte, qui repose sur une tradition manuscrite incertaine, a suscité nombre de propositions de corrections de la part de ses éditeurs; voir notamment les remarques de Mazzarino dans l'introduction de son édition (*M. Porci Catonis De agricultura, ad fidem Florentini codicis deperditi, iteratis curis edidit A. Mazzarino, Leipzig: Teubner, 1982 [1962¹], p. XLIV*). Ce problème d'établissement de texte mériterait à lui seul une étude détaillée. Mais quelles que soient les corrections suggérées par les divers éditeurs, cela ne change rien sur le fond aux enseignements que nous tirons de ce texte dans l'optique de notre étude. Par commodité et sauf exception dûment signalée, nous avons choisi de reproduire, ici comme ailleurs dans cet article, le texte de Goujard (*Caton. De l'agriculture*, texte établi, traduit et commenté par R. Goujard, Paris: Les Belles Lettres, 1975). Mais cela ne signifie pas que le texte proposé par l'éditeur français emporte toujours notre adhésion.

²⁵ La forme *habent*, au lieu de *habeant*, qui apparaît dans l'édition de Goujard (Les Belles Lettres, 1975), est sans nul doute une bévue.

que le précise par exemple l'auteur du traité hippocratique *De la nature de l'homme* (§ 3-4), qui précise en outre que si telle est la nature de l'homme, telle est aussi la nature des animaux et de toutes choses. Telle est donc aussi pour Caton la nature du chou.

Mais ce n'est pas là l'unique trait doctrinal emprunté à la tradition grecque que présentent ces quelques lignes introductives. Selon Caton, en effet, la nature constitutive du chou possède la propriété permanente, sous l'effet de la chaleur²⁶, de se transformer par rapport au sec, à l'humide, au doux, à l'amer (*commoe-tatque sese semper cum calore, arido simul umido et dulci et amaro et acri*). Cette transformation des qualités constitutives d'un corps, en l'occurrence le chou, sous l'effet de la chaleur, si tel est bien le sens de la formulation pour le moins difficile et probablement maladroite de la phrase de Caton telle qu'elle nous est parvenue²⁷, appartient également à la pensée grecque. On peut la mettre en parallèle notamment avec un passage de ce même traité *De la nature de l'homme* que nous citons plus haut. L'auteur hippocratique s'en prend à la doctrine moniste de certains médecins selon laquelle l'homme est constitué d'une substance unique « qui change d'apparence et de propriété sous l'influence du chaud et du froid, devenant de la sorte douce, amère, blanche, noire et tout le reste²⁸ ». C'est probablement, comme pour la doctrine du mélange, un écho de cette théorie que l'on retrouve ici chez Caton.

²⁶ Bien que cette valeur instrumentale de *cum* soit relativement rare dans le latin pré-classique, on en trouve pourtant quelques exemples chez Accius et Caton ; cf. Raphael KÜHNER, Carl STEGMANN, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II: *Satzlehre*, Hannover : Hahnsche Buchhandlung, 1912-1914, vol. II, p. 510. Il nous paraît difficile, si on veut donner un sens satisfaisant à cette phrase, de comprendre autrement ce *cum*.

²⁷ Mazzarino (Teubner, 1982) propose un texte amendé qui diffère sur plusieurs points de celui que présente Goujard (Les Belles Lettres, 1975) et que nous avons suivi. Mais comme l'éditeur italien n'accompagne pas son texte d'une traduction, il nous est difficile de savoir exactement comment il l'a compris.

²⁸ Hippocrate, *De la nature de l'homme* 2 (VI 34 LITTRÉ — trad. É. Littré). L'auteur hippocratique désigne le chaud et le froid comme facteurs déclenchants de cette transformation. L'absence d'un des deux facteurs chez Caton nous paraît devoir être attribuée davantage à une carence ou à une négligence dans son information qu'à un accident dans la tradition manuscrite. Nous ne saurions donc suivre le texte de Paul THIELSCHER, *Des Marcus Cato Belehrung über die Landwirtschaft*, Berlin : Duncker und Humblot, 1963, qui suppose une lacune après *calore* et supplée <et rigore>.

À cette liste et toujours à propos de ces quelques lignes introductives sur la nature du chou, nous pourrions ajouter la référence aux *septem bona*, quand bien même nous ne distinguons pas très bien à quoi précisément Caton fait allusion ici. Que peuvent être dans l'esprit de Caton ces sept biens (ou vertus ou qualités) que dans sa nature composite le chou possède toutes (*sed quae uocantur septem bona in commixta natura omnia haec habet brassica*)? L'expression même de Caton — *quae uocantur septem bona* — montre qu'il se réfère à une tradition dans laquelle ces sept réalités sont réunies sous une appellation commune qu'il rend (traduit?) par *bona*. Nous ne pouvons déterminer avec exactitude quels sont ces *septem bona*. Il nous paraît en revanche qu'il n'est pas infondé de rapprocher la notation de Caton des doctrines grecques de la détermination des odeurs, des saveurs et des couleurs. Leur nombre peut varier d'un auteur à l'autre. Mais il est intéressant pour notre propos de constater que Théophraste, dans son traité *De causis plantarum* (6.4.1), arrête ce nombre à sept : « Il y a sept odeurs, sept saveurs, sept couleurs ». Il n'est pas impossible qu'il y ait dans la fixation de ce nombre à sept quelque marque pythagoricienne, et il n'est pas impossible non plus, si tel est bien le cas, que la présence de ce trait pythagoricien chez Caton remonte à l'enseignement qu'il reçut, selon Plutarque et comme nous l'avons signalé plus haut, du philosophe Néarque lors de son séjour à Tarente.

3.2. *Présence des doctrines grecques dans les vertus médicinales du chou*

Après cette introduction sur la nature du chou, Caton énumère les différentes vertus médicinales du chou, en topique ou absorbé, seul ou en composition, préparé de telle ou telle façon, contre toutes sortes d'affections (ulcères, luxations, coliques, douleurs articulaires, affections du cœur ou du foie, etc.). Ce développement révèle également un certain nombre d'éléments empruntés à la tradition grecque. Prenons l'exemple du passage suivant (*De agricultura* 157.7):

Nam uenae omnes ubi sufflatae sunt ex cibo non possunt perspirare in toto corpore ; inde aliqui morbus nascitur.

Quand toutes les veines sont gonflées sous l'effet de la nourriture, elles ne peuvent pas faire passer le souffle dans le corps tout entier. De là naît une de ces maladies.

À première vue, cette doctrine pathologique évoquée par Caton ne peut que laisser le lecteur fort perplexe. Quels rapports peut-il

bien y avoir entre les veines, la nourriture, le souffle et la maladie ? Dans sa note explicative à ce passage, Goujard considère qu'il y a là un reflet confus de théories physiologiques grecques telles qu'on les trouve notamment dans le traité hippocratique *De l'aliment*, selon lesquelles les veines, qui s'enracinent dans le foie, et les artères, qui s'enracinent dans le cœur, portent partout dans le corps sang et souffle vital²⁹. Cet arrière-fond doctrinal, tout vague qu'il est, suffirait déjà dans la perspective de notre propos à confirmer la présence de théories grecques dans le traité de Caton.

Cependant, malgré ce flou manifeste dans la formulation, qui est dû vraisemblablement aussi bien à la carence chez son auteur d'un vocabulaire technique approprié qu'à une compréhension incomplète et fautive de la doctrine originale à laquelle il se réfère, nous croyons reconnaître ici, plus qu'un vague arrière-fond doctrinal, l'évocation d'une doctrine pathologique précise dont la fortune a été grande dans l'Antiquité. Élaborée par Érasistrate, un des grands noms de la médecine alexandrine, et fondée sur la distinction de fonctions que nous mentionnions plus haut entre les veines et les artères, les premières véhiculant le sang et les secondes le souffle (pneuma), cette doctrine situe la cause de nombre de maladies, sinon de toutes, dans la pléthore³⁰. Dans une première phase du phénomène morbide, un excès de nourriture engendre en effet un excès de sang qui à son tour produit un gonflement des veines. C'est cette première étape qu'évoque la première partie de la phrase de Caton, *uenae omnes ubi sufflatae sunt ex cibo*. Il est vrai que la formulation de Caton mentionne simplement la nourriture comme cause de la pléthore, sans préciser que c'est l'excès et non la nourriture comme telle qui est l'élément déclencheur. Mais la suite immédiate du texte, signalant cette fois-ci explicitement l'excès de nourriture (*ex multo cibo*) comme étant la cause également de dérangements intestinaux, inscrit notre passage dans une unité de développement qui ne laisse aucun doute sur le sens précis qu'il faut donner à l'expression générale *ex cibo*.

²⁹ Caton. *De l'agriculture...*, p. 314, n. 16 ; cf. Hippocrate, *De l'aliment* 31 (IX 110 LITTRÉ).

³⁰ Sur cette doctrine, mentionnée par Celse dans la préface du *De medicina* parmi les doctrines pathologiques majeures de la médecine grecque, voir l'exposé succinct et clair qu'en donne James LONGRIGG, *Greek Rational Medicine. Philosophy and Medicine from Alcmaeon to the Alexandrians*, London / New York : Routledge, 1993, p. 216-217.

La seconde phase du processus morbide, selon Érasistrate, consiste dans le débordement dans les artères du sang qui se trouve en excès dans les veines. Le passage entre un système de vaisseaux et l'autre se fait à travers des canaux invisibles à l'œil nu qu'il appelle « anastomoses ». Cette invasion des artères par le sang provoque une perturbation du flux du pneuma dans ces mêmes artères, laquelle est à son tour à l'origine de diverses affections qui peuvent toucher le foie, la rate, l'estomac, provoquer des expectorations de sang ou encore causer des maladies comme la phrenitis, la pleurésie ou la péripneumonie³¹. Le mécanisme de cette seconde phase échappe manifestement à Caton, qui ignore en l'occurrence la différenciation entre veines et artères. Mais à défaut du détail, il retient pourtant le point doctrinal essentiel, qui est la perturbation survenant dans le flux du pneuma dans le corps tout entier (*non possunt perspirare in toto corpore*), avec comme conséquence l'apparition d'une maladie. À ce propos, l'expression *aliqui morbus* ne se réfère pas à une maladie indéterminée, ainsi qu'on pourrait le laisser entendre en la traduisant par « une maladie » comme le fait Goujard³², mais à la liste des maladies que Caton a mentionnées plus haut avant d'en signaler le remède (du chou avec du silphium râpé) et enfin la cause (la perturbation du pneuma). Nous proposons de rendre compte de cette détermination contextuelle en traduisant comme nous l'avons fait par « une de ces maladies ».

Caton traite encore du chou et de ses vertus dans un autre chapitre du *De agricultura* (§ 156). Ce texte fait sur de nombreux points double emploi avec celui que nous venons de voir, consacré au chou de Pythagore, ce qui pose, ici comme ailleurs dans le traité, le problème particulièrement controversé de la composition et de la cohérence de cette œuvre³³. Mais en ce qui concerne la question qui nous occupe, ce chapitre révèle lui aussi une

³¹ Les dénominations des maladies dans l'Antiquité ne recouvrent pas nécessairement la nomenclature nosologique moderne. Sur ce problème, qui peut induire en erreur le lecteur non averti, voir Mirko D. GRMEK, *Les maladies à l'aube de la civilisation occidentale. Recherches sur la réalité pathologique dans le monde grec préhistorique, archaïque et classique*, Paris : Payot, 1983, en particulier p. 19-21 (« Les permanences sémantiques et les difficultés du diagnostic rétrospectif »).

³² Caton. *De l'agriculture...*, p. 105.

³³ Voir un état de la question dans l'introduction de Goujard (Caton. *De l'agriculture...*, p. XXXII-XLV).

empreinte doctrinale grecque. Nous limiterons notre démonstration, comme nous l'avons fait précédemment, à un seul exemple.

À propos des propriétés digestives de ce légume, Caton vante une préparation de jus de chou qui se révèle souveraine pour purger l'estomac en provoquant le vomissement. Le détail de la préparation est fort complexe et la posologie doit suivre un rituel précis. Nous y reviendrons plus loin. L'effet de la potion est tel que, selon la description pittoresque qu'en donne Caton, le sujet «rendra tant de bile et de pituite qu'il se demandera lui-même d'où une telle quantité peut venir³⁴».

Le couple bile-pituite (phlegme dans la terminologie grecque) représente un élément constitutif de la pathologie humorale telle qu'elle a été élaborée par la médecine grecque. C'est ainsi que ces deux humeurs se trouvent régulièrement mentionnées dans les traités hippocratiques. Elles y apparaissent comme la cause de diverses maladies, et même comme la cause unique de toutes les maladies si l'on en croit l'auteur du traité des *Affections*, pour qui «les maladies proviennent toutes chez l'homme de la bile et du phlegme³⁵». L'élément déclenchant est traditionnellement une rupture de l'équilibre des humeurs due, dans le cas par exemple du traité des *Affections*, à un excès de chaud ou de froid, d'humide ou de sec affectant l'une de ces humeurs³⁶.

Comme dans le cas examiné plus haut de la doctrine érasistrateenne fondée sur l'irruption de sang dans les artères, Caton n'expose pas ici le détail du mécanisme morbide tel que les médecins grecs l'ont élaboré. Aurait-il d'ailleurs besoin de le faire ? Son traité vise un but exclusivement pratique qui consiste, dans le cas des chapitres médicaux, à transmettre des recettes salutaires contre diverses affections. L'exposé des doctrines spéculatives auxquelles il peut ici et là se référer, à supposer qu'il en connaisse

³⁴ Caton, *De agricultura* 156.4: *Tantum bilis pituitaeque eiciet ut ipse miretur unde tantum siet.*

³⁵ Hippocrate, *Affections* 1 (VI 208 LITTRÉ): Νοσήματα τοῖσιν ἀνθρώποισι γίνεται ἅπαντα ὑπὸ χολῆς καὶ φλέγματος.

³⁶ On trouve également dans le *Timée* de Platon (84d-86a) un exposé de la doctrine pathologique fondée sur le couple bile-phlegme. On a voulu y voir parfois une influence pythagoricienne ; cf. J. Longrigg, *Greek Rational Medicine*, p. 144 (cf. supra n. 30). La question est difficile, fort controversée, et dépasse de loin notre propos. Mais si tel était le cas, on pourrait imaginer que c'est par l'enseignement que, selon Plutarque, Caton reçut du philosophe pythagoricien Néarque à Tarente qu'il a connu cette doctrine.

le détail, n'entre pas dans son propos. Il n'en reste pas moins que dans le cas de la bile et de la pituite qui nous occupe ici, l'allusion à la doctrine grecque paraît évidente : c'est un excès de bile et de pituite que le chou permet d'évacuer, ainsi que le montre l'étonnement du patient devant la quantité rendue. Cela suppose, puisque la recette vise naturellement à guérir, que c'est bien pour Caton dans cet excès affectant les deux humeurs que réside le mal.

On peut par ailleurs se demander si l'emploi du terme *pituita* dans cette acception physiologique pour désigner l'humeur correspondant au grec φλέγμα n'est pas une création de Caton. Ce passage du *De agricultura* en présente en tout cas la première occurrence dans la tradition littéraire latine. Ce terme pourrait avoir appartenu à l'époque de Caton au vocabulaire campagnard pour désigner la sève, la gomme ou la résine des arbres. Il est vrai que nous n'en rencontrons la première attestation que dans un passage de l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien où *pituita* désigne la sève de l'amandier dans un emploi manifestement synonyme de *sucus* qui apparaît dans la phrase suivante pour désigner la sève de l'orme³⁷. Plutôt que de translittérer le terme technique grec comme il lui arrive de le faire ailleurs³⁸, Caton aurait choisi, en se fondant sur une analogie évidente relevant de l'expérience quotidienne d'un homme de la campagne, de donner au phlegme grec un équivalent latin puisé dans l'environnement linguistique qui était le sien.

3.3. Origine de la médecine du chou (*medicina brassicae*)

La présence explicite ou sous-jacente de doctrines médicales grecques dans les chapitres du *De agricultura* consacrés à ce que Gargilius Martialis, dans son traité des *Remèdes tirés des légumes*

³⁷ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* 17.252. Dans ce passage, Pline affirme la similitude qui existe entre la médecine des hommes et celle des arbres : « La médecine des arbres est en grande partie semblable à celle des hommes ». Comme les hommes, les arbres peuvent souffrir d'un excès d'humeur qu'il s'agit d'évacuer (par exemple en pratiquant une incision dans le tronc) pour rétablir équilibre et santé.

³⁸ Par exemple au § 127 du *De agricultura*, où apparaissent les translittérations latines *stranguria* et *dyspepsia*. La présence du lexique grec chez Caton a été relevée dans plusieurs études, mais sans d'ordinaire qu'on en tire des enseignements sur la relation de Caton avec ses sources ou ses modèles grecs. Voir par exemple Silvano BOSCHERINI, « Grecismi nel libro di Catone *De agr.* », *Atene e Roma*, 4 (1959), p. 145-156.

*et des fruits*³⁹, appelle en référence à Caton la médecine du chou (*medicina brassicae*) nous paraît donc difficilement pouvoir être ignorée, quoiqu'on ne l'ait guère relevée jusqu'à maintenant. Quant aux canaux par lesquels Caton a pu connaître ces théories à la fois médicales et philosophiques (enseignement philosophique, manuels, doxographies), c'est là un problème où l'absence quasi totale d'informations nous réduit à des hypothèses invérifiables qui d'ailleurs dépassent le propos de notre présente étude. Mais pour tenter tout de même de sauver une originalité italique dans cette médecine du chou, dont le même passage de Gargilius Martialis que nous avons cité affirme qu'elle a été pratiquée pendant presque six cents ans par les Romains alors que « les médecins n'étaient pas encore venus à Rome⁴⁰ », peut-on considérer que, à côté de cette présence doctrinale grecque, les recettes médicales elles-mêmes tirées du chou, qui forment l'essentiel de ces chapitres, sont de matrice autochtone, puisées dans la tradition des campagnes italiques ?

En réalité, cette médecine du chou se révèle autant sinon davantage grecque qu'italique, quand bien même on l'a brandie dans l'Antiquité déjà comme l'emblème de la tradition ancestrale italique face à la médecine grecque, ainsi qu'en témoigne par exemple Gargilius Martialis, qui en attribue l'invention à Caton et considère même qu'il faut l'appeler « le remède de Caton » (*Catonis antidotum*)⁴¹. C'est que bien avant Caton, comme nous

³⁹ Gargilius Martialis, *Remèdes tirés des légumes et des fruits* 30.1: *Cato tradit populum Romanum sexcentis fere annis medicina brassicae usum* (Gargilius Martialis. *Les Remèdes tirés des légumes et des fruits*, texte établi, traduit et commenté par B. Maire, Paris : Les Belles Lettres, 2002).

⁴⁰ Gargilius Martialis, *Remèdes tirés des légumes et des fruits* 30.2: *Nondum enim in urbem commeauerant medici* (trad. B. Maire). Gargilius reprend ici une affirmation célèbre de Pline l'Ancien selon laquelle, à l'instar de milliers de nations, les Romains avant l'arrivée des médecins grecs ont vécu sans médecins mais non sans médecine (*Histoire naturelle* 29.11: ... *ceu uero non milia gentium sine medicis degant nec tamen sine medicina, sicuti populus Romanus...*).

⁴¹ Gargilius Martialis, *Remèdes tirés des légumes et des fruits* 30.4-5: « Je mettrai en premier lieu le médicament qu'il faut vraiment appeler le remède de Caton, car c'est lui qui a imaginé sa composition avec du chou » (*Ponam primo loco medicamentum re uera ita appellandum Catonis antidotum, quod ille ex brassica componendum putauit* — trad. B. Maire). *Antidotum* désigne non seulement un contrepoison, mais aussi de façon générale le remède, particulièrement lorsqu'il s'agit de désigner la composition originale mise

le relevions plus haut, le chou jouissait déjà dans la pharmacopée grecque d'un statut de plante vedette. Selon Pline l'Ancien, non seulement Pythagore mais également des médecins alexandrins comme Dieuchès et Chrysippe avaient abondamment traité des vertus médicinales du chou. Chrysippe avait même consacré au chou un traité entier. Nous ne connaissons pas d'autre légume qui ait eu ainsi dans l'Antiquité les honneurs d'une monographie.

Pline dit se servir de ces ouvrages grecs pour compléter ce qu'il n'a pas trouvé chez Caton. On ne saurait pourtant déduire de cette affirmation que les recettes qu'il attribue à Caton doivent être nécessairement d'origine italique et autochtone. Caton peut très bien les avoir tirées en totalité ou en partie de cette abondante littérature grecque consacrée au chou. La disparition de ces œuvres interdit toute vérification de cette hypothèse. On en a pourtant un indice non négligeable dans le fait que nombre de recettes brassicaires que l'on trouve chez Caton se retrouvent dans le traité *Περὶ ὕλης ἱατρικῆς* (*De materia medica*) de Dioscoride d'Anazarba (I^{er} s. apr. J.-C.). Il serait fort étonnant que le célèbre pharmacologue grec soit allé les chercher chez Caton ! La liste des recettes à base de chou que Pline tire de la tradition médicale grecque⁴² est d'ailleurs beaucoup plus longue que celle qu'il tire de Caton. Elle contient les noms de nombreux médecins qui ont recouru aux vertus médicinales du chou, certains célèbres comme Hippocrate ou Érasistrate, d'autres plus obscurs, à nos yeux du moins, comme Apollodore, Philistion ou Épicharme. Les indications, qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, des diverses préparations à base de chou recommandées par ces médecins couvrent un tel nombre d'affections, internes ou externes, que l'on pourrait aisément parler de chou-panacée. Hippocrate, toujours selon Pline, recommande également aux accouchées d'en manger régulièrement pour augmenter la quantité de lait⁴³. Quant à sa tige mangée crue, elle expulse les fœtus morts⁴⁴.

au point par un médecin et d'en souligner l'efficacité, ainsi qu'en témoigne son emploi notamment dans le traité *Des médicaments* (*Compositiones*) de Scribonius Largus (I^{er} s. apr. J.-C.). Voir également la note de Brigitte Maire au § 2.6 (*Gargilius Martialis. Les Remèdes...*, p. 86, n. 11 *antidotis*).

⁴² Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* 20.84-89.

⁴³ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* 20.86 : *Hippocrates [...] lactis quoque ubertatem puerperis hoc cibo fieri iudicans*. La recette se trouve dans le traité hippocratique *Nature de la femme* 93 (VII 410 LITTRÉ).

⁴⁴ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle* 20.86 : *Crudus quidem caulis si mandatur, partus quoque emortuos pellit*. Chez Hippocrate, *Nature de la femme*

Par ailleurs, même l'utilisation médicale de l'urine qui apparaît dans ces pages de Caton consacrées à la médecine du chou — il s'agit en l'occurrence de fomentations ou même de bains avec de l'urine de qui a mangé du chou, recettes recommandées contre diverses affections et également comme fortifiants — ne saurait être interprétée comme portant nécessairement la marque de pratiques populaires, empiriques et magiques issues de la tradition autochtone italique. Ce qu'on appelle en effet la pharmacopée immonde (*Dreckapotheke*), qui fait un usage thérapeutique de l'urine et de la fiente animales et même humaines, se retrouve dans toute la littérature médicale grecque et chez les meilleurs auteurs, depuis Hippocrate jusqu'à Oribase en passant par Soran et Galien. En latin, le traité *De la médecine* de Celse, qui constitue un témoin précieux et souvent unique de la littérature médicale alexandrine qui a en grande partie disparu, en offre également de nombreux exemples. Il est certes tout à fait probable que cet usage plonge ses racines dans d'anciennes croyances notamment religieuses sur le pur et l'impur qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Il suffit pour notre propos de constater que ces pratiques ont été intégrées dès Hippocrate dans la tradition médicale grecque, dans laquelle Caton, comme il l'a fait pour les autres recettes concernant le chou, a pu les puiser. Il n'est évidemment pas exclu que l'une ou l'autre de ces indications thérapeutiques de l'urine de qui a mangé du chou puisse provenir de la tradition campagnarde italique. Mais de telles prescriptions sont courantes dans la médecine grecque et ne peuvent donc, comme on a voulu le croire, être automatiquement qualifiées de « catoniennes ».

Faut-il en conclure que dans ces chapitres consacrés à la médecine, et en particulier à la médecine du chou, Caton est un roi nu ? Faire de ces pages l'expression de l'antique médecine italique relève-t-il d'un fantasme propre à la construction idéologique de la figure d'un Caton héros et emblème de l'antique romanité ?

Ce serait probablement excessif, dans la mesure où nous laissons de côté dans notre étude tout un aspect de la médecine de Caton : la présence d'éléments que l'on pourrait qualifier d'irrationnels ou de magiques. Cet aspect particulier apparaît peu, il est vrai, dans les chapitres consacrés au chou. Seule peut-être la recommandation de placer la coupe contenant du jus de chou

32 (VII 352 LITTRÉ), la recette consiste en réalité en l'application d'une tendre tige de chou frotté de nétopon (huile d'amande amère).

« dehors par beau temps, la nuit⁴⁵ » pourrait se rattacher à une pratique magique. Mais ailleurs, dans d'autres chapitres médicaux, ces pratiques magiques sont beaucoup plus présentes. Elles consistent essentiellement dans des rituels précis à observer, comme, après avoir absorbé le remède, de monter sur une pierre et de sauter dix fois⁴⁶, ou dans la récitation de mystérieuses formules incantatoires, comme les fameux abracadabras recommandés dans le traitement des luxations⁴⁷. C'est fort vraisemblablement dans ces sortes de liturgies magiques que réside essentiellement la composante autochtone de ces textes. Mais cela sort du cadre de notre étude, qui se limite à discerner chez Caton la présence de la tradition médicale grecque.

4. Conclusion

Venons-en pour conclure à la célèbre recommandation, rapportée par Pline, que Caton adresse à son fils Marcus pour lui indiquer quelle doit être la bonne attitude envers les ouvrages littéraires grecs (*Histoire naturelle* 29.14):

Dicam [...] quod bonum sit illorum litteras inspicere, non perdiscere.

Traduction de Littré⁴⁸:

Je démontrerai [...] qu'il est bon de prendre une teinture de leurs lettres, mais non de les approfondir.

Traduction d'Ernout⁴⁹:

Je te dirai [...] que, s'il est bon de jeter un œil sur leur littérature, il ne faut pas l'étudier à fond.

Entendre cette injonction, comme à la suite de Littré le fait Ernout, dans le sens qu'un regard superficiel et rapide sur la

⁴⁵ Caton, *De agricultura* 156.3: *ponito pocillum in sereno noctu.*

⁴⁶ Caton, *De agricultura* 127.2: *supra pilam ascendat et saliat decies.*

⁴⁷ Caton, *De agricultura* 160: *motas uaeta daries dardares astataries dissunapiter.* Sur le décryptement de cette formule et d'autres semblables, voir P. Thielscher, *Des Marcus Cato Belehrung über die Landwirtschaft*, p. 385-387. Voir aussi Antonio MAZZARINO, *Introduzione al De agri cultura di Catone*, Roma: Atlante, 1952.

⁴⁸ *Histoire naturelle de Pline*, avec la traduction en français par M. É. Littré, Paris: Firmin Didot, 1877-1883 (Paris: J. J. Dubochet Le Chevalier et Cie/Garnier, 1848-1850¹), tome II, p. 299.

⁴⁹ *Pline l'Ancien. Histoire naturelle, Livre XXIX*, texte établi, traduit et commenté par A. Ernout, Paris: Les Belles Lettres, 1962, p. 24.

littérature des Grecs suffit, mais que ces ouvrages ne valent pas une étude approfondie, nous paraît difficilement conciliable avec cette présence marquée des doctrines grecques que nous avons tenté de mettre en évidence dans les chapitres médicaux du *De agricultura*, de même qu'avec l'influence des modèles rhétoriques grecs à laquelle nous faisons allusion au début de notre étude. Nous proposons donc une interprétation différente des propos de Caton en la fondant sur l'examen lexicologique de l'opposition *inspicere/perdiscere*.

Donner au verbe *inspicere* ce sens de « regarder superficiellement, jeter un coup d'œil » nous semble résulter à la fois du préjugé attribuant à Caton une attitude irréductiblement anti-grecque et de la volonté de comprendre dans cette perspective le couple *inspicere/perdiscere* dans un rapport d'opposition radicale. Si l'on comprend *perdiscere* dans le sens de « apprendre à fond », son opposition avec *inspicere* pousse quasi automatiquement à entendre ce dernier verbe comme exprimant une notion contraire, en l'occurrence, pour reprendre la traduction de Littré, « prendre une teinture de ». Un coup d'œil, si nous osons l'expression dans ce contexte, à l'article du *Thesaurus* nous enseigne que l'immense majorité des emplois du verbe *inspicere* s'inscrit à l'intérieur de la notion d'intensité, d'accentuation de l'action de voir (*ferre aucta notione uidendi*); *inspicere*, c'est regarder avec soin (*diligenter*), de près (*propius*) ou à fond (*penitus*)⁵⁰. Il est vrai que ce même article du *Thesaurus* cite, en le rapprochant d'ailleurs de ce passage de Pline, un emploi isolé et tardif, tiré de Sidoine Apollinaire (V^e s. apr. J.-C.), dans lequel la présence des deux adverbes *raptim ac breuiter* accompagnant le verbe *inspicere* le rapprocherait en l'occurrence du sens de « coup d'œil rapide » qu'ont retenu Littré et Ernout.

Nous pensons au contraire que cet emploi de *inspicere* dans le couple *inspicere/perdiscere* s'inscrit dans l'usage courant qui est le sien chez les auteurs latins avec le sens de « regarder attentivement, regarder de près ». Mais alors, comment comprendre l'opposition avec *perdiscere*? — selon nous, en donnant à *perdiscere* non pas le sens d'apprendre à fond, qui ne marquerait pas une opposition forte avec « regarder, étudier attentivement », mais en comprenant ce verbe dans son sens premier et étymologique, qui implique la relation élève-maître. Caton recommande à son fils

⁵⁰ *ThlL* VII/1.1951 (FURNÉE/EHLERS, 1971).

Marcus, et à travers lui aux Romains, d'étudier de près la littérature grecque, mais de ne pas faire de cette étude une relation contraignante (ce qu'indique le préverbe intensif *per*). Nous proposons donc la traduction suivante :

Je te dirai [...] quel avantage il y a à regarder attentivement leurs livres, mais non à nous mettre totalement à leur école.

Comprendre ainsi l'opposition *inspicere, non perdiscere* implique de la part de Caton une reconnaissance forte de la valeur de la culture et de la science des Grecs telle que la transmettent leurs livres, de l'intérêt qu'il y a pour Rome à étudier attentivement cette littérature, mais en même temps le souci de préserver ce qui fait l'identité romaine propre, de ne pas l'effacer en se faisant entièrement les disciples des maîtres grecs. C'est ainsi également que Schanz-Hosius, dans leur *Geschichte der römischen Literatur*, comprennent la recommandation de Caton : « Il faut regarder attentivement leur littérature, mais non la faire totalement sienne⁵¹ ».

Comprise ainsi, la recommandation à Marcus définit justement l'attitude que Caton manifeste dans le *De agricultura*, et en particulier, comme nous avons tenté de le montrer, dans les célèbres chapitres consacrés à la médecine du chou. Mais elle représente aussi, de façon plus large, ce que voulut être et ce que fut la littérature des Romains par rapport à ses modèles grecs.

Philippe MUDRY
Université de Lausanne

⁵¹ Martin SCHANZ, Carl HOSIUS, *Geschichte der römischen Literatur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian*, I: *Die römische Literatur in der Zeit der Republik*, *Handbuch der Altertumswissenschaft* 8.1, München : C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, 1927⁴, p. 179 : « Ansehen solle man ihre Schriften, aber nicht sich aneignen ».

